



MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La lettre

du comité

N° 63
Mai 2024

COMITÉ
d'histoire

des administrations chargées du travail,
de l'emploi et de la formation professionnelle



DOCUMENTS :
REGARDS SUR
LE PASSÉ

Saurons-nous profiter de l'ouverture du Canal de Panama ?
Excelsior, N°1250 du 18 avril 1914

En nous conviant à participer à l'Exposition de San-Francisco, les Américains font valoir la part, que nous avons prise à la construction du Canal de Panama. De fait, après avoir, par notre épargne et par notre génie, contribué si largement à la réussite d'une œuvre dont le profit revient aujourd'hui aux États-Unis, nous avons au moins la consolation de constater que l'ouverture du canal de Panama peut nous mettre dans une situation privilégiée. En effet, la Martinique et la Guadeloupe, qui possèdent deux des meilleurs ports naturels des Antilles, La Pointe-à-Pitre et Fort-de-France, se trouvent précisément sur la ligne d'Europe en Asie par Panama, et ne peuvent manquer de profiter du mouvement commercial qui, dans ces régions, suivra certainement l'ouverture du canal. Mais ces ports ont besoin pour cela d'être aménagés. Sur la demande de nos colonies, le gouvernement s'est préoccupé de cette question.

Une mission composée par les soins des ministres des Colonies, de la Marine et du Commerce a étudié, sous la direction de M. JULLIDIÈRE, ingénieur en chef des ponts et chaussées, les conséquences que pourrait avoir l'ouverture du canal pour nos colonies des Antilles et de l'Océanie. En ce qui concerne les Antilles, cette mission, estimant que l'ouverture de la nouvelle voie maritime ne provoquerait, ni directement, ni indirectement le développement de ces colonies, concluait qu'il n'y a pas lieu d'envisager pour elles la création d'un port de grande importance répondant à des besoins nouveaux à venir. Cependant, la mission estimait désirable, et même nécessaire, afin de répondre aux besoins des colonies et à leur développement régulier, d'améliorer les ports déjà existants. Elle évaluait enfin les travaux à 5 millions de francs pour Fort-de-France et à 3,500,000 francs pour La Pointe-à-Pitre. Conformément donc à ces conclusions, et après avis du comité des travaux



COLLOQUE SOUTENU PAR LE CHATEFP

La sueur et la poussière.
**Regards croisés entre histoire
du travail et histoire de
l'environnement**
**19-21 juin 2024-Université de
Toulouse**

Fruit d'une collaboration entre le Réseau universitaire de chercheurs et chercheuses en histoire environnementale (le RUCHE, fondé en 2009) et l'Association française pour l'histoire des mondes du travail (l'AFHMT, fondée en 2013), ce colloque international propose de remettre en perspective historique les relations entre travail et environnement. Son ambition est de remettre à l'ordre du jour le projet ancien, mais inabouti, d'une histoire environnementale des mondes du travail.

publics des colonies, le gouvernement a décidé de ne pas affecter de crédit à l'établissement d'un port nouveau, ni même aux aménagements de La Pointe-à-Pitre ou de Fort-de-France.

Cette abstention a causé dans nos « vieilles colonies » une douloureuse déception. C'est alors que le conseil général de Guadeloupe résolut d'exécuter, aux frais de la colonie, les travaux qu'il jugeait indispensables. Il vota, en outre d'avantages réservés aux navires qui feraient escale à la Guadeloupe, un projet d'emprunt destiné à couvrir les 4,100,000 francs auxquels furent estimés, en dernier lieu, les aménagements nécessaires au port de La Pointe-à-Pitre. Le conseil général, pour éviter tout conflit avec le gouvernement, s'est scrupuleusement conformé aux conclusions de la mission JULLIDIÈRE : 1° Établissement de deux grands appontements perpendiculaires aux quais actuels, permettant l'accostage simultané de quatre grands navires ; 2° Dragages de 9 mètres de profondeur ; 3° Réparation de la conduite d'eau de la ville et réfection d'un barrage, de façon à permettre à fournir aux navires faisant escale une eau pure et abondante ; 4° Assainissement de la ville, dont la voirie laisse à désirer.

D'autre part, en vue de donner de l'extension au port, le conseil général a décidé que l'eau sera livrée gratuitement aux navires. De plus, cette assemblée a exempté de tous droits de pilotage et de navigation les navires en relâche forcée, au mouillage provisoire, et ceux venant se ravitailler, prendre du charbon, se faire nettoyer ou réparer. Il a également été décidé que les animaux et marchandises qui donneront lieu à une simple opération de transit et de transbordement seront aussi exemptés de tous droits, ce qui permettra à La Pointe-à-Pitre d'être un jour un grand entrepôt, un port de réexportation. Tous ces projets sont soumis à l'approbation des pouvoirs publics, et la Guadeloupe attend la solution d'une question vitale pour elle. A maintes reprises, des promesses lui ont été faites à la tribune du Parlement. Parlant de l'aménagement du port de La Pointe-à-Pitre, le ministre des Colonies déclarait, au Sénat, en juillet 1911, « qu'il y avait pour la France une nécessité impérieuse d'assurer cette entreprise ». Puis, en décembre 1912, la Chambre des députés vota à l'unanimité un projet de résolution, accepté par le gouvernement, disant qu'il y avait lieu de prendre, « dans le plus bref délai possible, toutes mesures nécessaires en vue de faire profiter le commerce national aux Antilles et dans les



OUVRAGES SIGNALÉS

Marine DHERMY-MAIRAL, Sandrine KOTT, Isabelle LESPINET-MORET, Marieke LOUIS (édité par) : Mondialisation et justice sociale. Un siècle d'action de l'Organisation internationale du travail, Editions de la Sorbonne

L'Organisation internationale du travail est née du traité de Versailles en 1919, a survécu à la Société des nations et a trouvé sa place au sein de l'Organisation des Nations unies, où elle a apporté l'héritage et le savoir-faire du premier internationalisme, et la spécificité du tripartisme. L'OIT a formulé et poursuivi des idéaux de réforme sociale, fondés notamment sur la production de savoirs et d'expertise, dans un siècle traversé par des conflits majeurs, les décolonisations et l'évolution des rapports de force, entre les mondes capitalistes et communistes, entre les États et entreprises du Nord et du Sud. Cet ouvrage fait suite à un colloque qui a rassemblé acteurs sociaux et chercheurs pour célébrer les cent ans de l'Organisation internationale du travail et interroger son rôle face à la mondialisation des économies et du travail. Il éclaire de manière pluridisciplinaire la fécondité et le renouvellement de la recherche sur la plus ancienne organisation du système onusien. Les contributions se penchent sur la nature et les principales missions de l'Organisation

établissements français de l'Océanie, du vaste trafic mondial qui sera la résultante de l'ouverture prochaine du Canal de Panama ».

Selon toutes probabilités, ce canal sera ouvert à la navigation en 1915. La France se sera-t-elle assurée, à ce moment-là, pour sa marine marchande, des escales dans l'Atlantique et le Pacifique ou sera-t-elle tributaire des autres puissances ? Déjà l'Angleterre, à la Jamaïque et à Sainte-Lucie, et les États-Unis, à Porto-Rico, s'apprêtent à tirer parti de la route nouvelle. Il y a mieux : l'Allemagne s'est assurée un port dans la petite île danoise de Saint-Thomas !

L'application des conventions internationales du travail **Le Peuple, 3 avril 1934**

Du 22 au 27 mars a siégé à Genève, sous la présidence de M. Jules GAUTIER (Français), la commission des experts désignée par le conseil d'administration du B. I. T. pour examiner les rapports annuels fournis par les États en exécution de l'article 408 du Traité de paix, sur les mesures qu'ils ont prises en vue d'appliquer les conventions internationales du travail qu'ils ont ratifiées. Cette année, 436 rapports ont été présentés à la commission, au lieu de 400 l'année dernière et 378 en 1932. Après une étude approfondie de cette documentation, dont l'importance croissante témoigne du développement constant de la législation sociale internationale, les experts ont exposé leurs observations dans un rapport, adopté par eux à l'unanimité, et qui sera soumis au conseil d'administration du Bureau international du travail à la prochaine session de la conférence internationale du travail.

En particulier, les experts ont noté que, de plus en plus, les États estiment utile d'appliquer dans leurs colonies, possessions et protectorats, les conventions internationales du travail, soit intégralement, soit avec les modifications nécessaires pour les adapter aux conditions locales. La commission, d'autre part, a constaté avec satisfaction l'accueil favorable que la session de 1933 de la conférence et le conseil d'administration ont fait à la proposition qu'elle avait présentée l'an dernier en vue de l'organisation de réunions annuelles auxquelles prendraient part les représentants des services d'inspection de ceux des pays qui seraient disposés à y participer. L'institution

à travers les nouvelles approches des sciences sociales suscitées par les interrogations de notre époque.

L'efficacité des normes internationales du travail dans un marché mondial, l'importance du tripartisme et du dialogue social face au retrait de l'État comme les limites de l'universalité dans un monde inégal sont ainsi discutées dans une perspective renouvelée et résolument internationale. À travers l'OIT et sa promesse de justice sociale, ce volume propose plus largement une autre façon de penser la mondialisation.

Michel OFFERLÉ : Ce qu'un patron peut faire. Une sociologie politique des patronats, Gallimard

Michel OFFERLÉ pose la question, plus complexe qu'il n'y paraît, de ce qu'un patron peut faire. De quelle manière les chefs d'entreprise contribuent-ils, par leurs pratiques économiques et politiques, à la pérennisation et à la transformation d'un système qu'ils habitent et qu'ils servent ? Il est question ici des patrons dans toutes les acceptions du terme (les petits, les grands, les moyens, les hauts), les artisans, les chefs d'entreprise, les entrepreneurs, les managers, les dirigeants. Il est question ici de politique dans tous les sens du terme. Car les patrons, directement ou indirectement, interviennent en politique : ils contribuent à la construction des problèmes publics, concourent à la « vie de la Cité », votent, agissent par leurs défections et par leurs mobilisations - feutrées ou sonores -, ou imaginent d'autres manières de produire ou de diriger (l'« entrepreneuriat engagé ») ; voire, pour certains d'entre eux, participent à la conquête et à l'exercice du pouvoir avec leur culture de «

d'un contact direct entre les personnes effectivement chargées de contrôler l'application des conventions pourrait avoir les meilleurs résultats.

La diminution de la durée du travail Le Peuple, n°4835 du 14 avril 1934

Une résolution du Conseil interparlementaire sur la semaine de 40 heures. Quand les grands employeurs français et leur presse parlent de la semaine de 40 heures, ils ne manquent aucune occasion d'affirmer que cette grave question est réglée, que la revendication ouvrière n'existe plus devant leurs arguments. Il leur est aisé à dire... Mais la question de la réduction de la durée du travail demeure posée devant l'opinion, comme elle le sera devant la prochaine Conférence internationale du Travail. Elle trouve chaque jour des adhésions nouvelles, témoin cette résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil interparlementaire qui vient de se réunir à Genève, et qu'une délégation de cet organisme a remise à M. Harold BUTLER, directeur du B. I. T. : Le Conseil interparlementaire, après avoir pris connaissance du rapport de la Commission pour l'étude des questions sociales et de la Commission pour l'étude des questions économiques, constate qu'il est reconnu indispensable, particulièrement dans l'intérêt des finances publiques, de régler par une convention, internationale les possibilités de remettre au travail le plus grand nombre possible de chômeurs, de façon à :

- permettre aux travailleurs tant intellectuels que manuels de n'être point victimes d'une production facilitée par la science et l'augmentation du rendement individuel ;
- combattre la crise morale et la réduction de l'aptitude au travail qui sont les conséquences d'un chômage prolongé ;
- donner à une fraction plus importante de l'humanité les moyens de s'élever intellectuellement et moralement.

Que l'une des conditions essentielles d'une telle convention devra être non seulement de sauvegarder le pouvoir d'achat et de consommation des salariés, mais, aussi de leur réserver la part qui leur est due dans les progrès techniques récemment réalisés ; Que l'application d'un horaire réduit n'est pas seulement un expédient temporaire en période de crise, mais encore un moyen de combattre le volume croissant du chômage causé, même en temps normal, par la rationalisation, les progrès techniques et l'éviction de

manager ». Pour comprendre ce qu'un patron peut faire, ce qu'il peut faire faire ou peut laisser faire, voire ce qu'il ne veut pas faire, Michel OFFERLÉ s'est appuyé sur plusieurs centaines d'entretiens réalisés en atelier de recherche ces dix dernières années et sur soixante-dix entretiens originaux qui ont toujours porté sur le parcours biographique de l'interviewé, la direction de son entreprise, son rapport à la politique et aux hommes politiques et ses pratiques de l'engagement. A partir de cet éclairage original l'auteur met aussi en perspective les stratégies patronales durant l'actuelle pandémie.

Aurélien LABORDE : Violences numériques et résistances au travail, DeBoeck

Ce livre s'intéresse à des pratiques de communication oubliées, non débattues ou cachées, dans la sphère professionnelle numérique. Les violences numériques ordinaires traduisent des transformations profondes des formes de communication et de coopération au travail. Il s'agit de violences relationnelles et symboliques médiatisées par notre équipement numérique, qui sont invisibles et largement tolérées dans les organisations, alors même qu'elles produisent de la souffrance, intentionnelle ou non, concrétisées ou par les acteurs.

Les résistances discrètes aux technologies et les potentialités de ces technologies pour soutenir et actualiser les résistances professionnelles sont envisagées dans leurs dimensions positive et créative, à la fois comme révélatrices des formes de pouvoir symboliques à l'œuvre dans les organisations contemporaines et porteuses de

l'homme par la machine ; Que le chômage résulte aussi, pour une part, de l'afflux vers les villes d'ouvriers ruraux et que l'octroi d'une réduction de la durée du travail sans diminution de salaire, nouvel avantage dont les travailleurs des champs ne pourront bénéficier, accroîtra certainement cet exode des campagnes et par là même suscitera, avec une raréfaction plus marquée de la main-d'œuvre agricole, une recrudescence du chômage lui-même ; Qu'on ne saurait déterminer exactement dans quelle mesure la réduction de l'horaire ouvrier peut et doit être utilement accomplie sans la mise en œuvre de tous les autres moyens employés pour lutter contre la crise : programmes de travaux publics, prolongation de la scolarité, avancement de la retraite pour les travailleurs, etc..., et sans les améliorations de la vie rurale propres à retenir les paysans à la terre, notamment la diffusion de l'outillage perfectionné qui abrège le travail des champs ; Insiste sur la nécessité et l'urgence, pour toute réglementation des heures d'occupation des ouvriers sans diminution de leur pouvoir d'achat, d'un accord international qui tienne compte des légitimes aspirations et des tendances réelles de l'ensemble des travailleurs tant ruraux qu'urbains ; Décide de transmettre à l'Organisation internationale du Travail la résolution ci-dessus et d'attirer l'attention des groupes nationaux sur l'importance des décisions qui seront prises à la Conférence du Travail en juin 1934, ainsi que sur le rôle particulièrement important qu'y joueront les délégués gouvernementaux des États représentés à l'Union interparlementaire.

Éducation sociale **Le Peuple, n°4840 du 19 avril 1934**

L'éducation sociale n'a pas assez de place dans nos programmes d'enseignement et n'est pas considérée comme une nécessité. Trop de gens en restent toujours à la vieille conception que l'orthographe et le calcul tiennent une place de tout premier plan. Et c'est si vrai que les parents de nos enfants ne s'inquiètent jamais de savoir comment ceux-ci deviennent des hommes, mais, au contraire, ils s'émeuvent outre mesure, de quelques fautes d'orthographe ou de quelques erreurs dans des opérations de calcul. Et pour assurer quelqu'un de la capacité d'un enfant de huit ans, par exemple, on clame bien haut et avec fierté

transformations. La démarche de recherche-action collaborative proposée permet de redonner une place à ces pratiques « de l'ombre » en tant qu'éléments essentiels et constitutifs de la vie des organisations, de les éclairer, de faire évoluer les grilles de lecture et de viser l'apprentissage organisationnel et la transformation.

Guillaume LECOEUR : Le travail comme performance. Critique d'une conception dominante du travail, PUR

À l'heure où le trans-humanisme est à la mode, et où l'idéologie de la compétition bat son plein, il convient de proposer une lecture critique et sociologique de l'histoire de nos conceptions du travail associées à la performance. Pour ce faire, l'ouvrage passe en revue les sources morale, savante et sociopolitique de cette conception du travail. Il montre en quoi cette conception continue de façonner nos représentations contemporaines soumises à toutes sortes de déplacements, de contradictions, de querelles. Par ce cheminement, il nous invite à discuter à partir de sources précises et de premières mains la place et le sens que nous accordons au travail dans nos sociétés actuelles.

qu'il sait faire ses quatre opérations. On ne se soucie point de sa puissance d'observation, de son aptitude à discerner les choses et de l'éveil de son jugement. Qu'on ne nous accuse point de diminuer l'importance du calcul et de l'orthographe, car nous savons, par expérience, que ces enseignements ont une précieuse valeur ; mais l'homme qui, dans la vie, fera quelques erreurs sur ces deux points et qui saura juger sainement des gens et des événements sera supérieur à celui qui, féru d'orthographe et de calcul, se laissera aller au gré des circonstances sans savoir ni juger, ni raisonner, ni apprécier.

En un mot, nous voudrions que l'on développât davantage chez l'enfant sa qualité d'homme. Nous avons encore ce préjugé de l'enfant sage, qui n'est trop souvent qu'un enfant endormi, puisqu'on pense pour lui, qu'on agit pour lui et qu'il n'a qu'à obéir avec passivité. Cet enfant, devenu homme, continuera à vivre de la même manière, heureux de trouver des hommes qui, remplaçant son maître, penseront et agiront pour lui. La qualité d'homme est la seule chose qui importe dans la vie et elle demande une éducation et des méthodes qui, évidemment, exigent beaucoup de l'éducateur.

C'est la chose la plus difficile que de former un esprit. Penser avec droiture et logique, apprécier les faits tels qu'ils sont, ne pas ruser dans un intérêt qui n'est point l'intérêt commun, deviner les conséquences lointaines de certains actes qui, en leur présent, paraissent nécessaires, mais tuent toute puissance d'avenir, conserver son indépendance en tant qu'unité humaine et comprendre sur ce plan toute sa responsabilité vis-à-vis de l'ensemble, sont des choses qu'on peut acquérir par une longue expérience si la nature y dispose, mais qu'on acquerrait beaucoup plus vite si nous avions un programme impérieux d'éducation sociale que ne contrarieraient point des examens mal compris.

Ceux qui comptent sur l'inertie populaire pour mieux établir leur domination n'ont, en général, que deux méthodes d'éducation pour ceux qui, plus tard, seront des hommes soumis et résignés. Ou bien ils préconisent un bourrage de connaissances qui, selon la forte expression de MONTAIGNE, seront déversées dans le cerveau comme avec un entonnoir : ou bien ils imposeront une direction partielle et autoritaire à l'éducation et à l'enseignement. En général, les dictateurs usent des deux méthodes. Les connaissances non digérées par le jugement ne

Laure BERENI : Le management de la vertu. La diversité en entreprise à New York et à Paris, Presses de Sciences Po

Fondé sur une enquête de long cours à New York et à Paris, ce livre cherche à évaluer la véritable portée de ces conduites gestionnaires marquées du sceau de la vertu. Il pose un regard critique sur la prétention du capitalisme contemporain à opérer une fusion entre profit et bien commun. Pressées par le droit et la morale de lutter contre les discriminations, les entreprises ont élaboré leur propre stratégie de la diversité : la valorisation des différences (de genre, d'origine, d'âge, de diplôme, etc.) et le traitement équitable des salariés permettraient d'attirer les talents, de conquérir de nouveaux marchés et de stimuler la créativité. En bref, diversity means business. Au-delà de ce mantra désormais globalisé, ce livre fondé sur une enquête de long cours à New York et à Paris cherche à évaluer la véritable portée de ces conduites gestionnaires marquées du sceau de la vertu. Dévoilant leurs fragilités et leurs ambivalences ainsi que tout ce qu'elles doivent aux régulations et aux contextes politiques, il pose un regard critique sur la prétention du capitalisme contemporain à opérer une fusion entre profit et bien commun.

peuvent guère fortifier l'esprit, qu'elles alourdissent, et, d'autre part, les connaissances déformées pour les besoins d'une cause, quelle qu'elle soit, et sans souci de la vérité, ne peuvent concourir à développer chez l'enfant sa qualité d'homme libre et pensant. Les événements actuels inquiètent tous ceux qui savent la valeur précieuse du progrès de notre humanité. Déjà, on entend formuler des jugements qui ne sont point pour rassurer les esprits libres. Des jeunes gens, en quête d'ambition, flétrissent des vertus qui sont justement le propre des démocraties et, pour eux, la tolérance, par exemple, est une faiblesse, la liberté est un vice social, le droit de vivre n'est pas un droit pour tous et l'exercice de la pensée n'appartient pas intégralement à l'individu. Il faut se méfier de ces opinions autoritaires et ne point se laisser entraîner par un doux prestige d'autorité.

Or, une forte éducation de l'humanisme peut seule éviter des filets qui, en fin de compte, font des hommes de pauvres esclaves ligotés par ordre de ceux qui redoutent justement, dans leur seul intérêt, la liberté et le droit, de vivre égal pour tous. La plus haute des arithmétiques est celle qui, sans négliger les quatre opérations, sait apprécier des valeurs humaines, sans aucun préjugé, sans aucune déformation. Mais cette arithmétique-là se heurte à de ténébreux calculs favorables à tous ceux qui tablent sur l'ignorance des hommes. Ouvrons nos yeux et nos esprits.

Alice JOUENNE.

La situation de l'industrie du plomb en Afrique du Nord **L'Écho d'Alger n°8661 du 22 avril 1934**

Paris, 21 avril. — La « Journée industrielle » publie l'intéressant article suivant sur le plomb en Afrique du Nord : « La nécessité apparaît urgente de remédier à la situation de l'industrie du plomb en Afrique du Nord. En 1929, dernière année normale, on comptait, tant en Afrique du Nord qu'en France une centaine d'exploitations fournissant au total 35.000 tonnes de minerai courant. Aujourd'hui, en Afrique du Nord, toutes les mines sont fermées. Si l'on recherche les causes de cet état de choses, on les trouve dans l'effondrement des cours du plomb, métal que l'Amérique et d'autres pays se sont mis à produire avec une abondance inusitée.

Etienne FISCHER : Jean-Baptiste LEBAS, le combat pour la liberté, éditions Amalthée

Étienne FISCHER retrace la vie de Jean-Baptiste LEBAS (1878-1944), homme politique courageux et intègre, issu d'un milieu populaire. Homme de Nord, il oeuvra pour la ville de Roubaix en tant que maire. Il sera notamment à l'initiative de la construction des premières habitations bon marché et de la fameuse piscine de Roubaix. Socialiste convaincu, il sera ministre du Travail dans le gouvernement du Front populaire et à l'origine de grandes lois sociales, comme l'institution des congés payés. Fervent défenseur de la liberté, il est l'un des rares hommes politiques à avoir fait acte de résistance contre l'occupant allemand durant la Première et la Seconde Guerre mondiale. Il paiera de sa vie son engagement puisqu'il meurt en déportation en 1944.

Les cours qui se stabilisaient, en 1929, à 23 livres-or, se sont abaissés à 7 livres-or et les mines françaises, en raison de leur ancienneté, voient leurs gisements de moins en moins accessibles par rapport surtout aux vastes exploitations de l'étranger. Il en résulte qu'elles ne peuvent supporter les effets de cette concurrence, dont seule l'intervention des pouvoirs publics atténuerait la rigueur. C'est vers ceux-ci que se sont tournés naturellement les producteurs, en demandant le relèvement de 12 à 40 francs par quintal métrique du droit de douane qui frappe, à l'heure actuelle, le plomb métal importé. On assure qu'un accord est intervenu entre les intéressés. Au cas où ce projet serait adopté, les fonderies françaises se seraient engagées à acheter toute la production minière et à verser aux mines une prime de compensation entre le prix de revient normal du minerai et le prix de vente au cours mondial. L'extraction pourrait être reprise, entraînant la réouverture des chantiers et la reprise du travail.

En outre, l'industrie française de la fonderie travaille au ralentie. Alors qu'en 1928 elle manipulait 50.000 tonnes, elle est tombée à 20.000 en 1933. Ce qui prouve que les importations de plomb métal étranger se sont considérablement accrues au détriment de nos usines, puisque la consommation, chez nous, depuis plusieurs années, est restée sensiblement la même. La réaction contre cet état de choses doit être d'autant plus vive que ce sont les étrangers, nos fournisseurs, qui donnent l'exemple d'une protection à laquelle nous n'aurons recours qu'après eux.

C'est ainsi que les États-Unis, détenteurs du tiers de la production mondiale du plomb, ont frappé celui-ci, dès le début de la crise, d'un droit d'entrée de 8 à 9 livres-or, soit plus de 100% au prix mondial de ce métal. De son côté, l'Espagne a pris ses précautions. Dès 1928, les producteurs fondeurs et les industriels du plomb ont fondé un consortium qui, par l'intermédiaire d'un office, investi du monopole des ventes à l'intérieur, achète le minerai et le métal et répartit les bénéfices aux divers éléments participant à la production. »

A lire dans les Revues

Revue française de sociologie, 2023/1-2 (N°64)

Valérie BOUSSARD, François-Xavier DUDOUE : Quelle autorité pour les femmes à la tête des sociétés du CAC 40 ?

Bref du CEREQ 2024/1 (n°449) du 19/02/2024

Pierre-Yves BERNARD, Valérie GOSSEAU, Karine MESLIN, et al.

Intégrer l'accompagnement social à la formation : retours sur un dispositif régional

Vie publique n°607 du 20/02/2024

Rapport des jeunes au travail : une plus grande sensibilité à la conciliation entre vie personnelle et professionnelle

Salariat 2023/1 (N°2)

Ana Caroline COPPOLA de MIRANDA, Guillaume GOURGUES
Les épouses méritent-elles leur salaire ? Politisation du salaire et assignation de genre dans la Communauté de travail
BOIMONDEAU (1944-1946)

Vie publique n°609 du 5/03/2024

Droits des femmes : où en est l'égalité professionnelle ?

La lettre du CEDEF, 8 mars 2024

Cour des comptes, Observations définitives, 70 p., mars 2024

Le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)

Vie publique n°611 du 19 mars 2024

Télétravail : un nouveau rapport au travail ?

*Merci de nous faire part de vos suggestions.
Vous pouvez également nous transmettre des documents.*

CONTACTS

Michel Bonamy

Secrétaire général

☎ 06 69 94 91 46

✉ michel.bonamy@travail.gouv.fr

Directrice de la publication :

Agnès Jeannet, présidente

POUR EN SAVOIR PLUS

<http://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/instances-rattachees/article/chatefp-comite-d-histoire-des-administrations-chargees-du-travail-de-l-emploi>

Paco intranet :

<https://paco.intranet.social.gouv.fr/transverse/ministeres-sociaux/CHATEFP/Pages/default.aspx>

**Comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi
et de la formation professionnelle**

✉ 14, avenue Duquesne
75350 Paris cedex 7

☎ 07 61 43 59 27

@ histoire@travail.gouv.fr



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Édition : Comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.
Maquette : Dicom des ministères sociaux. Janvier 2022